



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche**

**Service urbanisme et territoires
Bureau des procédures**
ddt-sut-bp@ardeche.gouv.fr

Privas, le

23 AVR. 2021

**Commission Départementale
de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers**

- CDPENAF -

**Judi 8 avril 2021 à 14 h
(en visioconférence)**

**Compte-rendu de la réunion présidée par
M. Jérôme PEJOT, directeur départemental des territoires adjoint**

Assistaient à la réunion :

→ avec voix délibérative :

➤ en présentiel :

M. Jérôme PEJOT, directeur départemental des territoires adjoint
M. Jean-François LECLERE, représentant de la Fédération de Pêche

➤ en visioconférence :

M. Jean LINOSSIER, représentant des maires
M. Bernard HABAUZIT, représentant de la Chambre d'Agriculture (seulement pour les dossiers 1 à 7)
(mandat de M. Marc GUIGON, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs)
M. Jean-Philippe FOUREL, représentant de la FDSEA
M. Julien BEAUME, représentant des Jeunes Agriculteurs
M. Régis GONNET, représentant de la Confédération Paysanne
M. Alain THEOULE, représentant des propriétaires agricoles
M. Ginés MARTINEZ, représentant de la FRAPNA
M. Gilles VAUDELIN, représentant de l'INAO

➤ en audioconférence :

Mme Jocelyne FOGERON, représentante de la Coordination Rurale

➤ absent excusé :

M. Jean-Daniel COMBIER, représentant des maires
M. François VEYREINC, représentant des ScoT
M. Adrien FEOUGIER, représentant de l'Association des Communes Forestières
M. Alain FEOUGIER, représentant de l'Association des Communes Forestières
Mme Isabelle GASCON, représentante de Terre de Liens
M. Gérard CHAURAND, Union des Forestiers Privés de l'Ardèche
M. Marc GUIGON, représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs
M. Julien ROMATIF, représentant de l'ONF

➔ assistait également à la réunion en audioconférence sans voix délibérative

Mme Nathalie SALINAS, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

➔ assistaient également à la réunion sans voix délibérative, de la direction départementale des territoires :

Mme Cécile TOURVIEILHE (en visioconférence)
Mme Isabelle GERVET
M. Jérôme BOSC
Mme Séverine MARTINS DE FREITAS
Mme Béatrice CHAREYRON

➔ Invités par dossier :

Permis de construire sur la commune de Saint-Andéol-de-Vals

➤ en visioconférence :

M. David MARIJON, maire de Saint-Andéol-de-Vals
M. Sylvain JOLY, pétitionnaire

Permis de construire sur la commune de Labatie-d'Andaure

Absent excusé : M. Christophe DELEVOYE, maire de Labatie-d'Andaure

➤ en visioconférence :

M. Etienne LEBAS, Entreprise Individuelle LE BOSC, pétitionnaire

➤ en audioconférence :

M. Arnault GUIN, Cabinet Architecte DPLG, Architecte du pétitionnaire

Permis de construire sur la commune de Mirabel

Absent excusé : M. Gilbert MARCON, maire de Mirabel

➤ en visioconférence :

M. Christophe MATHON et Mme Laurence TRINQUET, GAEC des Hautes Plaines, pétitionnaires

Permis de construire sur la commune de Labastide-de-Virac

➤ en visioconférence :

M. Jacques MARRON, maire de Labastide-de-Virac
M. Sylvain PESCHAIRE, EARL PESCHAIRE, pétitionnaire

Permis de construire sur la commune de Bozas

- en visioconférence :

M. Olivier JUNIQUE, 1^{er} adjoint à la mairie de Bozas

- en audioconférence :

Mme Françoise ALEXANDRE, pétitionnaire

Permis de construire sur la commune de Saint-Remèze

- en visioconférence :

M. Patrick MEYCELLE, maire de Saint-Remèze

Mme Sabine MIALON, pétitionnaire

Permis de construire sur la commune de Issanlas

Absent excusé : M. John SERROUL, maire de Issanlas

- en audioconférence :

Mme Pauline LAVERT, pétitionnaire

Permis de construire sur la commune de Saint-Alban-en-Montagne

Absente excusée : Mme Claude Brigitte MONCEAU, maire de Saint-Alban-en-Montagne

- en visioconférence :

M. et Mme BENOIT, GAEC Castanet, pétitionnaires

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Davézieux

- en visioconférence :

Mme Mathilde GEORGE, Technicienne à la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo

M. Christophe DELORD, Vice-Président de la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo

Mme Valérie BERNARD du Bureau d'études Interstice

oooooooooooo

Après avoir salué les participants et constaté que le quorum était atteint, M. PEJOTouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Il précise les conditions particulières de déroulement de cette commission en visioconférence.

Ordre du jour :

- Permis de construire pour un atelier de transformation
M. Sylvain JOLY à Saint-Andéol-de-Vals
- Permis de construire pour une serre agricole bioclimatique et la réhabilitation d'une grange en espace de transformation et de conditionnement
Entreprise individuelle LE BOSC – M. Etienne LEBAS à Labatie-d'Andaure
- Permis de construire pour un hangar agricole avec toiture photovoltaïque
GAEC des Hautes Plaines – M. Christophe MATHON et Mme Laurence TRINQUET à Mirabel
- Permis de construire pour un hangar agricole (stockage, bureau, atelier, garage)
EARL Peschaire - M. Sylvain PESCHAIRE à Labastide-de-Virac
- Permis de construire pour un hangar de stockage
Mme Françoise ALEXANDRE à Bozas
- Permis de construire pour un hangar agricole et un atelier
Mme Sabine MIALON à Saint-Remèze
- Permis de construire pour l'extension d'une chèvrerie
Mme Pauline LAVERT à Issanlas
- Permis de construire pour deux chenils
GAEC Castanet – M. et Mme BENOIT à Saint-Alban-en-Montagne
- Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Davézieux

ooooo

Description du projet :

Mme Isabelle GERVET présente le rapport qui a été adressé aux membres de la commission en amont de la séance.

Discussion générale :

Monsieur DELORD souligne la complexité de ce projet pour accueillir des gens du voyage sédentarisés. Il est satisfait de la solution pérenne et légale qui a pu être trouvée pour le logement de ces familles. Il indique que la collectivité a été accompagnée par la MOUS pour le montage du projet.

Monsieur MARTINEZ constate que ces familles sont aujourd'hui implantées à proximité. Il se demande pourquoi proposer cette solution, sur cette parcelle où il y a un enjeu environnemental, même s'il partage l'enjeu social.

Madame GEORGE indique que la question des gens du voyage sur le territoire de la communauté de communes est complexe. Cette solution, même si elle n'est pas idéale, améliore la situation actuelle et prend également en compte les enjeux sociaux et économiques.

Madame BERNARD explique qu'un écologue s'est rendu sur le site et a conclu qu'il ne présentait pas d'intérêt particulier. Cette pâture est située en dehors de la zone humide et de la ZNIEFF. De plus, elle n'est pas exploitée aujourd'hui.

Monsieur MARTINEZ ne comprend pas le choix de l'implantation, proche d'une zone sensible d'un point de vue environnemental et de biodiversité.

Madame GEORGE répond que ces familles sont installées depuis une dizaine d'années sur ce secteur et qu'un équilibre a été trouvé pour la scolarité, avec le voisinage, avec les acteurs économiques... Le projet permet également d'améliorer une occupation actuellement précaire et la situation par rapport à l'assainissement.

Monsieur LECLERE constate que le projet va faciliter la présence de gens du voyage dans un milieu sensible, avec notamment des écrevisses à pattes blanches.

Madame GEORGE rappelle que la famille est déjà installée à quelques mètres, avec une occupation moins maîtrisée et plus étendue. L'impact ne sera donc pas accru. Elle ajoute que, quand c'est possible, la collectivité essaye de mobiliser du bâti existant. Différentes solutions sont recherchées et c'est à chaque fois un travail de longue haleine et au cas par cas. Il faut trouver un terrain d'entente avec la communauté des gens du voyage en prenant en compte les éventuels conflits entre familles, le souhait de ne pas s'installer dans du bâti classique, ... Elle conclut en indiquant qu'une convention sera signée pour maîtriser les choses beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Madame BERNARD confirme et ajoute que l'impact sera bien mieux maîtrisé avec ce projet, sur ce terrain qui sera clôturé pour éviter les débordements.

Avis du rapporteur :

Le projet s'étend sur une superficie modeste, 2 000 m², seule la voirie sera recouverte d'un bicouche, les lots seront gravillonnés. Les résidences seront démontables. Elles seront raccordées au réseau y compris d'assainissement. Les eaux pluviales seront récupérées dans un bac ad hoc.

Les impacts sur le paysage seront minimes, le terrain étant enchassé dans un boisement faisant office de corridor entre l'espace agricole et la zone d'activité du Mas.

Les impacts sur la biodiversité seront également réduits. Le projet est implanté à l'écart de la ripisylve et des zones humides, et le terrain est déjà pâturé par des chevaux du groupe.

→ Proposition d'avis favorable.

Discussion :

Monsieur LINOSSIER estime que cette démarche ressemble à une demande de régularisation. Il est gêné par cet aspect.

Madame FOGERON indique qu'elle connaît le site et s'étonne du fait que les familles souhaitent se sédentariser.

Monsieur LINOSSIER ne voit aucun inconvénient à la sédentarisation. Cependant, il pense qu'il faudrait proposer des habitations et non pas la régularisation d'installations de fait.

Monsieur MARTINEZ estime que ce projet met les membres dans une situation difficile. Il a bien conscience du problème social, mais constate que, du point de vue de la préservation de l'environnement, le projet s'approche d'une zone sensible. Il n'est pas certain que la solution proposée soit la bonne.

Avis de la commission :

Les membres de la CDPENAF émettent un **avis favorable**.

Les votes sont les suivants :

- avis favorables : 4
- avis défavorable : 1
- abstentions : 5

ooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 10.

Pour le préfet,
Le directeur départemental des territoires

Pour le Directeur Départemental
Le Directeur Adjoint

Jérôme PEJOT